

*Mise en garde :

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 juin 2026 à 9 h 30
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Julie-Pascale PROVOST, Mairesse d'arrondissement
Monsieur Dominic ROUSSEL, Conseiller de la ville
Madame Nancy BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Jacques FILION, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement
Monsieur Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement

ABSENCE :

Ludovic FERMELY, Conseiller d'arrondissement.

CA26 19 0124

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 18 juin 2026, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA26 19 0125

Autoriser l'octroi d'une contribution financière au CLUB DE CANOE DE COURSE DE LACHINE INC., au montant total de 5 000 \$, taxes incluses, si applicables, destinée à la location d'une fourgonnette pour l'année 2026

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière au CLUB DE CANOE DE COURSE DE LACHINE INC., au montant total de 5 000 \$, taxes incluses, si applicables, qui servira à financer la location d'une fourgonnette pour l'année 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1267464008

CA26 19 0126

Appuyer le projet de l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE de rénovation et d'amélioration de ses installations, incluant l'accessibilité universelle, situées au 4105, rue Fort-Rolland à Lachine, afin que ce dernier puisse soumettre une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec, et s'engager à conclure une entente de partage des installations avec l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE pour favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la population

Il est proposé par Julie-Pascale PROVOST

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'appuyer le projet de l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE de rénovation et d'amélioration de ses installations, incluant l'accessibilité universelle, situées au 4105, rue Fort-Rolland à Lachine, afin que ce dernier puisse soumettre une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec;

De s'engager à conclure une entente de partage des installations avec l'organisme LACHINE CURLING CLUB INCORPORE pour en favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la population.

Un débat s'engage.

M. Jacques Filion pose des questions relativement à l'entente de partage des installations.

À la demande de la présidente, Mme Ann Tremblay, directrice des services administratifs et projets urbains, répond aux questions soulevées.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1268073009

CA26 19 0127

Modification de la résolution CA24 19 0117 autorisant la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages comptant 115 unités sur le lot portant le numéro 1 703 899 du cadastre du Québec (370-390, rue Sherbrooke), afin de remplacer l'annexe B par le plan préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, sous la minute no 17429, daté du 7 avril 2025, en remplacement du plan sous la minute no 16402, daté du 19 juillet 2023, et de modifier le délai prévu à l'article 24 pour le début des travaux de construction

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 mai 2024, la résolution numéro CA24 19 0117 autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), la construction d'un bâtiment multifamilial de quatre (4) étages comptant 115 unités sur le lot portant le numéro 1 703 899 du cadastre du Québec, situé au 370-390, rue Sherbrooke, sous réserve de diverses conditions et annexes approuvées;

ATTENDU QUE la résolution numéro CA24 19 0117 prévoit notamment, à son annexe B, un plan cadastral parcellaire préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, sous la minute 16402, daté du 19 juillet 2023, ainsi qu'à son article 24, un délai de vingt-quatre (24) mois pour le début des travaux de construction;

ATTENDU QUE l'article 22 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002) prévoit que toute modification d'un projet à l'encontre de la résolution autorisant le projet particulier doit faire l'objet d'une nouvelle demande conformément à ce règlement;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), le premier projet de résolution modifiant la résolution numéro CA24 19 0117, laquelle autorise la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages comptant 115 unités sur le lot portant le numéro 1 703 899 du cadastre du Québec (370-390, rue Sherbrooke), tout en maintenant l'ensemble des conditions, autorisations, obligations et annexes déjà approuvées, sauf les modifications suivantes :

1. L'annexe B de la résolution numéro CA24 19 0117 est modifiée par le remplacement du plan préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, sous la minute 16402, daté du 19 juillet 2023, par le plan préparé par le même arpenteur sous la minute 17429, daté du 7 avril 2025;

2. L'article 24 de la résolution numéro CA24 19 0117 est modifié par le remplacement du délai de vingt-quatre (24) mois par un délai de quarante-huit (48) mois pour le début des travaux de construction;

3. Toutes les autres dispositions de la résolution numéro CA24 19 0117 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer; cette précision est cohérente avec le fait que la résolution originale contient de nombreuses conditions distinctes notamment au lotissement, à l'usage, au bâtiment, au stationnement, à l'aménagement paysager, à l'écran acoustique, au PIIA, aux délais et à la garantie monétaire, alors que la modification proposée ne vise expressément que l'annexe B et l'article 24.

4. La présente résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1266470009
PCMOI NUMÉRO 27

CA26 19 0128

Comblent par intérim le poste de directeur-trice d'arrondissement, et ce, à compter du 29 juin 2026 jusqu'au comblement régulier du poste

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

De nommer au poste de directeur-trice d'arrondissement par intérim, à compter du 29 juin 2026, les personnes suivantes, aux dates indiquées:

- du 29 juin au 7 juillet 2026 inclusivement: madame Ann Tremblay, directrice des services administratifs et projets urbains;
- du 8 au 16 juillet 2026 inclusivement: madame Julie Perron, directrice culture, sports, loisirs et développement social;
- du 17 au 22 juillet 2026 inclusivement: madame Justine Archambault-Poitrass, cheffe de division communications et relations avec les citoyens;

- du 23 juillet 2026 jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur d'arrondissement à la suite du processus de dotation: monsieur Moris Markarian, directeur des travaux publics.

Un débat s'engage.

M. Jacques Fillion soulève des questions relativement au remplacement du directeur de la Direction de l'aménagement urbain et au remplacement, dans les directions concernées, des titulaires appelés à assumer par intérim la charge de directeur d'arrondissement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

51.01 1268073008

Période d'intervention des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

70.02

Et la séance est levée à 9 h 37.

Julie-Pascale Provost
Mairesse d'arrondissement

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2026.

CA26 19 0135